

Le prélèvement
automatique,
c'est quand même
plus pratique !!



Pour mettre en place le prélèvement automatique, rien de plus simple.

Complétez au dos, l'autorisation de prélèvement pré-remplie, datez, signez puis joignez un RIB.

Adressez le tout à Reims habitat
71 avenue d'Épernay
BP 2720 51055 Reims Cedex
ou déposez le à l'Agence
dont vous dépendez.

Module : Enregistré le :

Contrat n° : L/

Adresse du local ou du logement :

Nom du signataire :

Demande de prélèvements automatiques

1 - Titulaire du compte à débiter :

Nom et prénom :

Société : *(si applicable)*

Adresse :

2 - Bénéficiaire :

Reims habitat Champagne-Ardenne

71, avenue d'Épernay

B.P. 2720

51055 Reims Cédex

Je vous prie de bien vouloir désormais, et sauf indications contraires de ma part vous prévenant en temps utile, faire prélever en votre faveur sur le compte n° :

auprès de : *(nom et adresse de l'établissement bancaire ou postal)*

les sommes dont je vous serai redevable au titre de loyer et accessoires, sommes que vous m'aurez préalablement notifiées par avis ou relevé adressé directement à mon domicile ou à mon local. En cas de non exécution, j'en serai avisé par vos soins.

Les présentes instructions sont valables jusqu'à l'annulation de ma part à vous notifier en temps utile.

3 - Signature du titulaire du compte à débiter :

A : Signature :

le :

4 - Date :

Je souhaite être débité à la date suivante :
(cochez la case de votre choix)

le 5 du mois

le 10 du mois

le 15 du mois